

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER INTITULE "PORTRAIT MANGA" PAR MICKAEL SERY A L'ESPACE JEUNESSE DE LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 11 JANVIER 2020 A 15H

DÉCISION N° AU-19-493 EN DATE DU 10 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'atelier de Mickael SERY dont le siège social est situé 12, rue Charles Pranard – 93160 NOISY-LE-GRAND, le samedi 11 janvier 2020 à 15 heures à l'espace jeunesse de la Médiathèque Cœur de Ville, située au 98, rue de Fontenay.

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec Mickael SERY dont le siège social est situé 12, rue Charles Pranard – 93160 NOISY-LE-GRAND, un contrat de prestation pour l'animation d'un atelier intitulé « Portrait manga », le samedi 11 janvier 2020 à 15 heures à l'espace jeunesse de la Médiathèque Cœur de Ville, située au 98, rue de Fontenay dont le coût est fixé à deux cents euros (200,00 € T.T.C.) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191210-Imc1H7007H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/12/2019

Date de Publication : 10/12/2019